

## Pornichet

### Le dernier conseil fait l'unanimité

Gros point du dernier conseil municipal : le budget 2008. Un budget primitif qui reprend les orientations dans leur globalité avec quelques aménagements. La section fonctionnement se caractérise par une baisse des dépenses réelles, en retrait de 1,07 % par rapport à 2007. Les charges de personnel pèsent 54 % des dépenses réelles de fonctionnement et seront en hausse de 2,2 %. Une légère hausse également pour les charges financières du fait de l'anticipation de la réalisation d'emprunt. Les recettes réelles sont en progression de 1,42 % avec une hausse des bases d'imposition estimée à ce jour. La hausse induite de la fiscalité sera de 2,1 % pour le contribuable à situation inchangée, alors que l'inflation 2007 s'est

établie à 2,6 %. La section de fonctionnement totalise un budget primitif pour 2008 de 19 639 370 €. Du côté des investissements, de gros travaux sont prévus en 2008 : le centre horticole (950 000 €) ; le nouveau CLSH (1,4 million d'euros) et les acquisitions foncières (1,1 million). Des sommes importantes qui seront débloquées en 2008. Ces opérations nouvelles s'ajouteront à la finalisation de celles qui feront l'objet d'un report de crédits et de réalisation lors du vote du compte administratif 2007, qui interviendra au printemps. La section d'investissement totalise un budget primitif de 7 153 000 €.

**Passage le long du littoral.** Lors du conseil municipal du 19 novembre 2007, la création d'un

passage le long du littoral, sur la propriété de la société Sogesdev, au 108, avenue du littoral, avait été acceptée. En contrepartie la commune céda la parcelle cadastrée AP 30. Il s'avère qu'après bornage, la dite propriété possède un droit de passage public, non indiqué sur le cadastre. Il a donc été décidé que la commune maintienne son droit de passage sans céder la parcelle AP30. Par ailleurs, la commune conserve l'obligation de créer la clôture le long du chemin littoral.

#### ■ « Ensemble pour Pornichet »

La liste de Robert Belliot invite les entrepreneurs et artisans à une réunion de concertation mercredi 13 février, à 20 h 30, salle de l'ancienne mairie.

### « Les Jaunais à Pornichet : épilogue révélateur »

**Alain Doré, président de Prosimar, revient sur la place de Jaunais :**

« Le Conseil municipal de Pornichet vient d'annuler, lundi 11 février, une décision prise lors de sa réunion du 19 novembre dernier. Il s'agissait de céder une parcelle communale, qui s'avère aujourd'hui correspondre à la descente sur la plage des Jaunais. L'origine de cet imbroglio n'est pas notre sujet, c'est plutôt le processus de la décision municipale.

« Sous le prétexte d'obtenir une servitude de passage de bord de mer, presque sans bourse délier, le maire et son premier adjoint décident de

faire cadeau d'une parcelle municipale au promoteur (c'en est bien un malgré les dénégations du maire), spéculateur, récent propriétaire des lieux : un cadeau qui aurait permis à celui-ci d'envisager une construction plus importante pour maximiser son bénéfice ! On peut douter qu'il s'agisse là d'un projet de logements sociaux...

« Prosimar, une association qualifiée de « prétendument » protectrice de l'environnement, n'a pas trouvé d'autre moyen pour contrer ce bradage du littoral que d'offrir d'acquiescer cette parcelle sur ses fonds propres, pour l'apporter au

Conservatoire du Littoral. M. Lambert a dû être abasourdi par cette audace pour dénoncer par ailleurs « le silence assourdissant, des associations de protection de l'environnement pornichétines ». Toujours pas de réponse écrite de sa part. Tout cela pour aboutir à une annulation de la décision initiale, et à l'obtention, finalement sans contrepartie, du droit de passage recherché.

« Ce que révèle cette affaire, c'est qu'au mieux les décisions sont mal préparées, qu'au pire elles ne sont pas indépendantes des intérêts privés ! »

La conclusion de ce forum était : « ...qu'au pire elles ne sont pas indépendantes des intérêts privés : **cela n'incite pas à faire confiance à ces décideurs-là !** »